

## **Partie 1 Généralités**

### **1.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME**

- .1 Les systèmes se composent essentiellement de cloisons pleine hauteur, mobiles, non interchangeables et reconfigurables, provenant d'un seul et même fabricant, avec des composants qui peuvent être montés, démontés, déplacés et remontés pour produire différentes configurations et dont les pièces sont toutes réutilisables.

### **1.2 SECTIONS CONNEXES**

- .1 Section 01 33 00 - DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE
- .2 Section 08 14 16 - PORTES PLANES EN BOIS
- .3 Section 08 71 00 - QUINCAILLERIE POUR PORTES
- .4 Section 08 80 50 - VITRAGES
- .5 Division 26 - ÉLECTRICITÉ

### **1.3 RÉFÉRENCES**

- .1 Aluminum Association (AA):
  - .1 AA DAF45-R03, Designation System for Aluminum Finishes, 9th Edition
- .2 American National Standards Institute (ANSI):
  - .1 ANSI A208.1-2009, Particleboard
  - .2 ANSI HP-1-2004, Standard for hardwood and Decorative Plywood
  - .3 ANSI LD-3-2005, High Pressure Decorative Laminates
- .3 American National Standards Institute (ANSI)/ Business and International Furniture Manufacturers Association (BIFMA International):
  - .1 ANSI/BIFMA X5.6-2003, American National Standard for Office Furnishing - panel systems
- .4 American Society for Testing and Materials International (ASTM):
  - .1 ASTM B221-06 Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Profiles and Tubes.
  - .2 ASTM E90-04, Standard Test Method for Laboratory Measurement of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions and Elements.

- .3 American Woodwork Manufacturer's Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
  - .1 Architectural Wood Standards, 2009 Edition 1.
- .5 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC):
  - .1 CAN/ULC-S102-10, Méthode d'essai normalisée - Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- .6 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) :
  - .1 Fiches signalétiques (FS).

#### **1.4 CRITÈRES DE CALCUL**

- .1 L'indice de transmission du son (ITS) des cloisons à panneaux unis installées doit être d'au moins 45 avec un isolant, d'après des essais effectués selon la norme ASTM E90.
  - .1 L'indice de transmission du son doit être calculé sans que le système soit trusquiné au plancher.
- .2 Degré de résistance au feu de classe C/type III au plus, conformément aux essais effectués selon la norme CAN/ULC-S102.
- .3 Comportement structural :
  - .1 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants et déterminer leurs dimensions pour qu'ils résistent aux charges permanentes et aux surcharges selon les indications du Code du bâtiment de l'Ontario 2012 (CBO).
  - .2 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants et déterminer leurs dimensions pour qu'ils résistent aux surcharges sismiques et aux flèches horizontales, selon les indications du Code du bâtiment de l'Ontario 2012 (CBO).
  - .3 Portance du système de cloisons mobiles : charge ponctuelle d'au moins 136 kg.
  - .4 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants pour permettre que les plans de travail et les éléments de rangement supérieurs du fabricant du mobilier soient suspendus à partir des cloisons mobiles et qu'ils soient supportés par ces cloisons dans les bureaux fermés. Consulter les dessins du mobilier pour l'emplacement des éléments.
  - .5 Le système de cloisons mobiles doit être en mesure de supporter les armoires supérieures en menuiserie préfabriquée – consulter les dessins d'architecture.

- .6 Le système de cloisons mobiles et les composants doivent être montés sans perçage ni vissage dans les planchers ou les cloisons en plaques de plâtre.
- .4 Assemblage modulaire :
  - .1 Consulter les dessins d'architecture pour la largeur des panneaux.
- .5 Épaisseur de la cloison : au moins 100 mm.
- .6 À moins d'indication contraire, toutes les cloisons doivent être aménagées avec une isolation acoustique.
- .7 Électricité et communications :
  - .1 Consulter la division 26 pour le devis d'électricité.
  - .2 Le système de cloisons mobiles doit être doté des prises électriques, des boîtes de montage, des conduits et des raccords souples requis. Consulter les dessins de l'Ingénieur.
  - .3 Le système électrique dans les cloisons mobiles (et les interrupteurs d'éclairage) doit ressortir dans le plénum de plafond d'au moins 100 mm; prévoir un faisceau de câbles pour le raccordement électrique à la boîte de jonction (par des tiers).
    - .1 Faisceau de câbles d'au moins 4 572 mm de longueur.
    - .2 Les composants, les conduits et les dispositifs électriques doivent être acheminés à la verticale dans le mur et ils ne doivent jamais être placés horizontalement dans la plinthe.
    - .3 Toutes les prises de courant (à moins d'indication contraire) doivent être montées à 400 mm au-dessus du plancher fini.
    - .4 Tous les interrupteurs d'éclairage (à moins d'indication contraire) doivent être montés à 1 170 mm au-dessus du plancher fini.
  - .4 Le système de cloisons mobiles doit être aménagé avec une rainure pour le passage du câblage de communication le cas échéant (par des tiers).
  - .5 Le système de cloisons mobiles doit être conçu pour l'installation de lecteurs de cartes, de claviers numériques et du matériel fourni par les tiers, selon les indications dans la liste des articles de quincaillerie de portes. Consulter les dessins d'architecture pour l'emplacement de ces éléments et coordonner les travaux avec l'Entrepreneur.
  - .6 Consulter les dessins d'électricité pour les exigences en matière de prises électriques et des systèmes de communication et leur emplacement.
- .8 Quincaillerie :

- .1 Les poignées des portes coulissantes doivent être apparentes et elles doivent pouvoir être manoeuvrées des deux côtés.
- .2 La force de manoeuvre des portes coulissantes ne doit pas dépasser 22 newtons.

## **1.5 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Documents/Échantillons à soumettre pour approbation : soumettre les documents et les échantillons suivants avant d'entreprendre les travaux prévus à la présente section :
  - .1 Fiches techniques : soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les contraintes et la finition.
  - .2 Dessins d'atelier : soumettre les dessins d'atelier portant le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer au Canada, dans la province de Québec. Les dessins d'atelier doivent indiquer l'emplacement et l'étendue des cloisons, y compris les renseignements suivants sans nécessairement s'y limiter :
    - .1 Plans, élévations, coupes, détails et méthodes de fixation aux autres éléments de la construction.
    - .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer, montrer ou comprendre les dimensions des cloisons, la description des matériaux, le profil de tous les composants et les revêtements de finition.
    - .3 Les schémas de câblage et les détails de l'installation des appareils doivent indiquer l'emplacement, l'implantation, le tracé et la disposition proposés, les tableaux de contrôle, les accessoires, la tuyauterie, les conduits et tous les autres éléments qui doivent être montrés pour que l'on puisse réaliser une installation coordonnée.
      - .1 Soumettre les résultats des essais en usine des instruments et des systèmes électriques qui ont été installés.

- .4 L'examen des dessins d'atelier vise uniquement à vérifier la conformité au concept général des données indiquées sur ces derniers et il ne signifie pas l'approbation de l'avant-projet détaillé présenté dans les dessins d'atelier, responsabilité qui incombe à l'Entrepreneur qui les soumet, et ne dégage pas non plus ce dernier de l'obligation de transmettre des dessins d'atelier complets et exacts, et de se conformer à toutes les exigences des documents contractuels.
- .5 Ne pas entreprendre la fabrication ni commander les matériaux avant que les dessins d'atelier n'aient été examinés et approuvés.
- .3 Échantillons:
  - .1 Soumettre des échantillons de 300 mm x 300 mm des matériaux de panneaux prescrits et des coupes du bâti et des garnitures et accessoires de 300 mm de longueur au Représentant du Ministère pour la confirmation du choix des matériaux. Soumettre une carte d'échantillons complète illustrant toute la gamme des motifs de couleur et des textures de finition offerte devant être choisis par le Représentant du Ministère.
  - .2 L'échantillon de cloison doit montrer les détails de construction de base, les méthodes de raccordement, les parties vitrées, les bâtis des portes, les garnitures, les accessoires et les finis.
  - .3 Soumettre un échantillon des dispositifs de fixation au plancher et au plafond.
  - .4 Soumettre les rapports des essais délivrés par des laboratoires indépendants approuvés, certifiant que le système de cloisons mobiles est conforme aux exigences en matière de construction incombustible et d'indice de transmission du son, selon les prescriptions.
  - .5 Soumettre des exemplaires des fiches signalétiques pertinentes du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail).

## 1.6 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Fiches d'exploitation et d'entretien : soumettre les instructions écrites du fabricant au sujet des méthodes d'exploitation et d'entretien et indiquer le nom de l'installateur initial et les coordonnées de la personne avec qui communiquer, conformément aux prescriptions de la section 01 78 00 – Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

## **1.7 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Livraison et acceptation : livrer le système de cloisons mobiles en plaçant des enveloppes de protection sur le périmètre des panneaux, les portes, le verre et les éléments de l'ossature apparents afin d'éviter d'endommager les matériaux au cours du transport et de l'entreposage sur place.
- .2 Entreposage et manutention :
  - .1 Faire l'inventaire des composants du système de cloisons mobiles au moment de la livraison des éléments sur le chantier et confirmer que les matériaux requis pour l'installation sont bien indiqués sur le manifeste de livraison.
  - .2 Livrer les clés au Représentant du Ministère.

## **1.8 CONDITIONS DU CHANTIER**

- .1 Mesures prélevées sur place : vérifier les dimensions en les prélevant sur place avant de procéder à la fabrication et indiquer les mesures sur les dessins d'atelier lorsque les cloisons mobiles doivent être insérées entre d'autres éléments de la construction ou autour de ceux-ci. Coordonner le calendrier de fabrication avec l'avancement des travaux pour ne pas retarder les travaux.
- .2 Dimensions établies : établir les dimensions et entreprendre la fabrication des cloisons mobiles sans prélever les dimensions sur place lorsque ce prélèvement de dimensions entraînerait des retards. Coordonner la construction afin de s'assurer que les dimensions réelles sur le chantier correspondent aux dimensions établies. Prévoir les travaux d'ajustement et de dressage requis.

## **Partie 2 Produits**

### **2.1 EXIGENCES DE CONCEPTION**

- .1 Transmission du son :
  - .1 L'indice de transmission du son (ITS) des cloisons à panneaux unis installées doit être d'au moins 45 avec un isolant, d'après des essais effectués selon la norme ASTM E90.
    - .1 L'indice de transmission du son doit être calculé sans que le système soit trusquiné au plancher.
    - .2 Isoler toutes les cloisons.
  - .2 L'indice de transmission du son (ITS) des cloisons vitrées doit être d'au moins 38.

- .2 Comportement structural :
  - .1 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants et déterminer leurs dimensions pour qu'ils résistent aux charges permanentes et aux surcharges, selon les lignes directrices, les lois, les règlements et les codes fédéraux, provinciaux, locaux et municipaux et les exigences des autorités locales compétentes.
  - .2 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants et déterminer leurs dimensions pour qu'ils résistent aux surcharges sismiques et aux flèches horizontales, selon les lignes directrices, les lois, les règlements et les codes fédéraux, provinciaux, locaux et municipaux et les exigences des autorités locales compétentes.
  - .3 Portance du système de cloisons mobiles : charge ponctuelle d'au moins 136 kg.
  - .4 Calculer le système de cloisons mobiles et les composants pour permettre que les plans de travail et les éléments de rangement supérieurs du fabricant du mobilier soient suspendus à partir des cloisons mobiles et qu'ils soient supportés par ces cloisons dans les bureaux fermés. Consulter les dessins du mobilier pour l'emplacement des éléments.
  - .5 Le système de cloisons mobiles doit être en mesure de supporter les armoires supérieures en menuiserie préfabriquée dans les locaux techniques, les vestiaires et aux autres endroits indiqués.
  - .6 Le système de cloisons mobiles et les composants doivent être montés sans perçage ni vissage dans les planchers ou les cloisons en plaques de plâtre.
- .3 Électricité et communications :
  - .1 Se reporter à la division 26 pour les exigences concernant l'électricité.
  - .2 Prévoir un système de cloisons mobiles formant un système complet, y compris les éléments suivants sans nécessairement s'y limiter :
    - .1 Prises électriques,
    - .2 Boîtes de montage,
    - .3 Conduits: rigides et flexibles, selon les exigences et les lignes directrices, les recommandations, les lois, les règlements et les codes qui s'appliquent.

- .4 Le système électrique dans les cloisons mobiles (et les interrupteurs d'éclairage) doit ressortir dans le plénum de plafond d'au moins 100 mm; prévoir un faisceau de câbles pour le raccordement électrique à la boîte de jonction ayant les caractéristiques suivantes :
  - .1 Longueur minimale du faisceau de câbles : 4 572 mm et ayant les caractéristiques suivantes :
    - .1 Aux endroits où deux (2) circuits distincts sont indiqués pour un panneau à simple paroi, prévoir deux (2) faisceaux de câbles distincts; coordonner les exigences avec les indications sur les dessins d'électricité.
    - .2 Sauf indication contraire sur les dessins, les composants, les conduits et les dispositifs électriques doivent être acheminés à la verticale dans le mur et ils ne doivent jamais être placés horizontalement dans la plinthe.
    - .3 À moins d'indication contraire, toutes les prises de courant doivent être montées à 400 mm au-dessus du plancher fini.
    - .4 À moins d'indication contraire, toutes les boîtes des interrupteurs d'éclairage doivent être montées à 170 mm au-dessus du plancher fini. Les interrupteurs et les plaques-couvercles doivent être fournis et installés par le sous-traitant en électricité.
  - .5 Prévoir une rainure pour la gestion des câbles destinée aux fils de communications et de données pour tous les systèmes de cloisons mobiles.
  - .6 Coordonner l'emplacement des composants du système de cloisons mobiles et les préparer pour l'installation des lecteurs de cartes et des claviers numériques. Consulter les dessins pour l'emplacement de ces éléments et coordonner les travaux avec le Représentant du Ministère.
  - .7 Consulter les dessins d'électricité pour les exigences en matière de prises électriques et des systèmes de communication et leur emplacement.

## 2.2 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Système de cloisons préfabriquées et non interchangeables, constitué des composants et d'éléments d'ossature, des panneaux muraux, du vitrage, des matériaux montés au plancher, au mur et au plafond, des produits de remplissage acoustiques, des portes et des articles de quincaillerie nécessaires; les cloisons doivent être complètement mobiles et réutilisables en fonction des espaces et des dispositions qui ont été reconfigurés et elles doivent être conformes aux exigences suivantes :
  - .1 Lisses inférieures : lisses continues standard fournies par le fabricant avec lattes à griffes ou coussinets anti-dérapants, fabriquées pour convenir aux exigences du projet. Remplir l'espace de réglage avec de l'isolant acoustique.
  - .2 Panneaux en bois d'ingénierie : bois d'ingénierie fini en usine, sans ajout d'urée-formaldéhyde, avec stratifié basse pression. Motif, couleur, texture et finition à choisir plus tard par le Représentant du Ministère, à partir de la gamme complète offerte par le fabricant.
  - .3 Dimensions des panneaux :
    - .1 Calculer la largeur des panneaux en fonction de la disposition des cloisons illustrée sur les dessins.
    - .2 Hauteur des panneaux : réglable afin de tenir compte des variations de niveau du plancher, en se servant des matériaux standard du fabricant pour les configurations avec panneaux vitrés et unis indiquées.
    - .3 Panneaux pleine hauteur monolithes, formés d'une seule section, à moins d'indication contraire sur les dessins d'architecture, convenant à l'installation des tableaux blancs et des autres accessoires.
  - .4 Assemblages des panneaux : produits standard du fabricant pour dispositifs de fixation de l'ossature et des panneaux.
  - .5 Garnitures et plinthes : produits standard du fabricant pour produire un système complet.
  - .6 Isolant acoustique : en fibre de verre, avec teneur en matières recyclées (contenu recyclé) après consommation et avant consommation (matières post-industrielles).
  - .7 Bâtis de portes : en aluminium extrudé. Configuration de la porte en utilisant la quincaillerie de fixation standard du fabricant. Poser une garniture d'étanchéité en vinyle continue sur la butée de porte.
  - .8 Portes en bois :

- .1 Portes en bois à âme pleine, selon les prescriptions de la section 08 14 16 – Portes planes en bois, et selon les indications sur les dessins, avec pièces composantes standard fournies par le fabricant.
- .2 Quincaillerie pour portes en bois : prévue par le fournisseur des cloisons mobiles et selon les prescriptions de la section 08 71 00 – Quincaillerie pour portes.
- .9 Portes coulissantes en verre :
  - .1 Verre : à simple vitrage, trempé, de 10 mm.
  - .2 Garnitures d'étanchéité de porte : prévoir une garniture en poils et en mousse du côté du ferme-porte pour produire une étanchéité à la lumière et au bruit.
  - .3 Quincaillerie pour portes en verre : prévue par le fournisseur des cloisons mobiles et choisie par le Représentant du Ministère à partir de la gamme complète offerte par le fabricant. Sur les portes coulissantes, prévoir la quincaillerie requise pour le verrouillage, soit de l'intérieur ou de l'extérieur de la pièce.
  - .4 Assemblage des lisses : assemblage standard du fabricant, avec mécanisme de ralentissement.
- .10 Fenêtres en verre :
  - .1 À simple vitrage, trempé.
  - .2 Aux endroits indiqués, à double vitrage, trempé.
- .2 Performance :
  - .1 Comportement structural : système autoporteur, présentant une stabilité structurelle et antivibratoire lorsqu'il est soumis à des charges dynamiques durant un usage normal.
  - .2 Incendie : les revêtements de finition des panneaux apparents et les surfaces doivent être conformes aux exigences concernant la classification de risque d'incendie, selon la norme CAN/ULC S102 de la façon suivante :
    - .1 Indice de propagation de la flamme : de classe C, de 150 ou moins, d'après les essais effectués selon la norme ASTM E-84.
    - .2 Indice d'apport combustible : au plus 10.
    - .3 Indice de pouvoir fumigène : au plus 40.
  - .3 Performance acoustique : les composants d'assemblage du système doivent présenter un indice de transmission du son (ITS) d'au moins 45, d'après des essais effectués selon la norme ASTM E90

- .3 Composants :
  - .1 Profilés d'aluminium: revêtus de poudre, assortis aux exigences; composants de fabrication spéciale, en aluminium, avec alliage de désignation AA6063-T54 ou 6061-T6, pour fini anodisé, conformes aux exigences des normes ASTM B429 et ANSI H35.1.
  - .2 Composants en acier :
    - .1 Ossature légère : épaisseur minimale du métal nu d'au moins 0,455 mm, conformément à la norme CSA S136, galvanisation de type Z180 selon la norme ASTM A653M.
    - .2 Armature : épaisseur minimale du métal nu d'au moins 0,866 mm, conformément à la norme CSA S136, galvanisation de type Z180 selon la norme ASTM A653M.
  - .3 Composants en plastique souple : composants provenant du fabricant, exempts de pvc, de fabrication standard, y compris sans nécessairement s'y limiter les éléments suivants : raccords avec fermetures à glissière, garnitures murales et au plafond et dispositifs de retenue du vitrage; de couleur noire et de couleur spéciale choisie par le Représentant du Ministère à partir de la gamme complète de couleurs offerte par le fabricant.
  - .4 Fabrication en atelier :
    - .1 Autant que possible, les composants des cloisons mobiles doivent être fabriqués à l'atelier du fabricant ; les dimensions des composants ne doivent pas être inférieures à celles prescrites et elles doivent convenir aux modules, selon les recommandations du fabricant des cloisons mobiles.
- .4 Accessoires :
  - .1 Étanchéité au bruit et à la lumière :
    - .1 Produits exempts de pvc et de néoprène, disponibles dans au moins trois (3) couleurs choisies à partir de la gamme complète de couleurs offerte par le fabricant.
  - .2 Ouvrages de blocage :
    - .1 Prévoir des ouvrages de blocage en métal ou en contreplaqué aux endroits indiqués sur les dessins. Les ouvrages de blocage doivent être en mesure de supporter les écrans de surveillance et les supports de fixation ayant un poids d'au plus 158 kg.
    - .2 Les ouvrages de blocage doivent permettre de monter les écrans de visualisation à la hauteur exigée par le Représentant du Ministère.

- .3 L'ouvrage de blocage doit être suffisamment large pour supporter un support d'au moins 1200 mm de longueur en laissant un dégagement de 200 du bas au haut et permettre de faire varier l'emplacement du support de 75 mm.
  - .4 Coordonner l'emplacement précis de l'ouvrage de blocage avec le fournisseur du matériel audiovisuel.
  - .5 Indiquer l'emplacement précis de l'ouvrage de blocage sur la face du panneau avec un ruban amovible ne tachant pas.
- .5 Revêtements de finition :
- .1 Revêtements de finition : choisis par le Représentant du Ministère à partir de la gamme complète de revêtements de finition et de couleurs offerte par le fabricant.

### **Partie 3 Exécution**

#### **3.1 EXAMEN**

- .1 Vérification des conditions : s'assurer que les supports et les services requis pour les systèmes de cloisons mobiles sont en place et que les tolérances d'installation sont acceptables avant de commencer la mise en œuvre des produits prescrits dans la présente section.
- .2 La mise en œuvre des produits prescrits dans la présente section signifie l'acceptation des conditions existantes.

#### **3.2 INSTALLATION**

- .1 Instructions du fabricant : installer les cloisons mobiles conformément aux instructions écrites du fabricant et aux indications sur les dessins d'atelier; les cloisons doivent être contreventées et supportées conformément aux exigences des autorités locales compétentes à l'aide de dispositifs de fixation et d'ancrage qui n'endommageront pas de façon permanente le plafond, les murs et le plancher qui ont été mis en place dans le cadre d'autres sections.
- .2 Poser les cloisons d'aplomb, d'équerre et de niveau. Les ajuster et les fixer avec précision aux ouvrages adjacents. Apporter les ajustements nécessaires pour compenser les imperfections dans le plancher et maintenir les lignes de niveau par rapport à la construction du plafond.

- .3 Monter le système de cloisons conformément aux exigences en matière d'acoustique établies pour le projet. Ne pas modifier les murs qui ont un effet sur la performance acoustique du système en place. Poser un ruban en plastique cellulaire au périmètre de chaque cloison. Sauf dans le cas des planchers revêtus de tapis-moquette, procéder à l'installation en bande continue comprimée entre les cloisons et l'ouvrage adjacent.

### **3.3 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À SOUMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**

- .1 Ajustement :
  - .1 Ajuster les portes et régler la quincaillerie de manœuvre de manière à obtenir un fonctionnement en souplesse, sans contrainte. Laisser les ouvrages de sorte à assurer une exploitation complète et adéquate. Enlever et remplacer les ouvrages défectueux, y compris les portes et les ossatures gauchies, courbées ou qui ne sont pas autrement acceptables.
  - .2 Ajuster les garnitures et les matériaux de base qui ne sont pas bien alignés.
- .2 Retouches de finition : réparer ou remplacer les revêtements de finition endommagés ou éraflés pour qu'ils soient assortis aux surfaces adjacentes. Enlever et remplacer les panneaux et les autres composants qui sont endommagés, qui ont été mis en place incorrectement ou qui sont trop sales pour qu'ils puissent être nettoyés de façon satisfaisante.

**FIN DE SECTION**

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 RÉFÉRENCES**

- .1 Santé Canada, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
  - .1 Fiches signalétiques (FS).
- .2 National Fire Protection Association (NFPA)
  - .1 NFPA (Incendie) 10, Standard for Portable Fire Extinguishers, 2018 Edition.
- .3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - .1 CAN/ULC S508-12, Standard for the Rating and Fire Testing of Fire Extinguishers, Y compris les modifications 1 and 2.

### **1.2 SOUMISSIONS POUR ACTION ET INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents requis conformément à la section 01 33 00 – Procédures de soumission.
- .2 Données sur les produits :
  - .1 Soumettre la documentation et les fiches techniques sur les produits du fabricant, et inclure les caractéristiques des produits, les critères de rendement, la taille physique, le fini et les restrictions.
  - .2 Soumettre deux copies des fiches signalétiques (FS) du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- .3 Fournir les dessins d'atelier.
- 4 Soumissions de clôture :
  - .1 Fournir les données de fonctionnement et d'entretien afin qu'elles soient ajoutées au manuel précisé dans la section 01 78 00 – Soumissions de clôture.

### **1.3 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Emballage, livraison, manutention et déchargement :
  - .1 Livrer, entreposer et effectuer la manutention des matériaux conformément aux instructions écrites des fabricants.
- .2 Gestion et élimination des déchets
  - .1 Les déchets qui peuvent être réutilisés ou recyclés doivent être séparés.

## **PARTIE 2 – PRODUITS**

### **2.1 EXTINCTEURS À POUDRE CHIMIQUE POLYVALENTS**

- .1 À bouteille auxiliaire ou à pression permanente rechargeable avec boyau, support et buse à obturateur, étiqueté classes A, B et C par l'ULC.
  - .1 3A-40BC rating.

### **2.2 IDENTIFICATION**

- .1 Identifier les extincteurs conformément aux recommandations des documents ANSI/NFPA 10 et CAN/ULC-S508.
- .2 Apposer la plaque ou l'étiquette bilingue sur les extincteurs, indiquant le mois et l'année de l'installation.
  - .1 Prévoir un espace pour inscrire les dates d'entretien.

## **PARTIE 3 – EXÉCUTION**

### **3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT**

- .1 Conformité : respecter les recommandations écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques propres aux produits, les instructions de manutention, d'entreposage et d'installation, et les fiches techniques.

### **3.2 INSTALLATION**

- .1 Installer ou fixer les extincteurs à l'intérieur de cabinets ou sur des supports selon le document NFPA (Incendie) 10.